

Assemblée communale du 12 décembre 2011

PROCES-VERBAL

- Présidence :** Pascal Lauber
- Présents :** 51 citoyennes et citoyens
- Scrutateurs :** M. Guillaume Python
M. Christophe Bosson

Assemblée ouverte à 20 h.00.

Au nom du Conseil communal, M. Pascal Lauber, Syndic, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de leur présence.

Il rappelle que l'assemblée a été convoquée d'après les dispositions de l'article 12 de la loi sur les communes, soit par :

- annonce dans la Feuille Officielle no 47 du 25 novembre 2011
- avis au pilier public
- envoi d'une circulaire tous ménages
- rappel dans le bulletin d'information communal no 40

Pour rappel, l'assemblée est enregistrée pour aider à la rédaction du PV et réduire les éventuelles contestations.

Tractanda

1. **Procès-verbal du 12 décembre 2011** (ne sera pas lu, étant publié dans le journal « L' Esprit » no 41; il est en outre à disposition auprès du secrétariat communal et figure sur le site internet de la commune).
2. **Comptes 2011**
 - 2.1 Présentation des comptes de fonctionnement
 - 2.2 Présentation des comptes d'investissements
 - 2.3 Rapport de la commission financière
3. **Projet concernant l'éclairage public**
4. **Echange de terrains des articles RF 151, 152 et 278**
5. **Divers**

Tractandum 1 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 30 mai 2011

Pascal Lauber : le procès-verbal a été entièrement publié en annexe du bulletin communal no 40 ainsi que sur notre site internet. Il a également été distribué à tous les ménages de la commune. M. Lauber demande aux citoyennes et citoyens présents si des remarques ou observations sont à faire quant à sa rédaction ou à son contenu.

Juliette Barras : nous n'avons pas reçu le journal l'Esprit comme d'habitude, nous avons dû aller le chercher au secrétariat communal.

Pascal Lauber : est-ce que d'autres personnes ont été dans cette situation ? Ce n'est pas le cas. Nous prenons note de ce petit « couac » qui ne devrait pas arriver et nous nous en excusons.

L'approbation du procès-verbal est soumise au vote.

**VOTE POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DU 30 MAI 2011**

OUI A L'UNANIMITE

Tractandum 2 : Budget 2012

2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissements

La lecture du budget 2012 est donnée par Daniel Marchina, boursier; simultanément les chiffres détaillés sont présentés au moyen du beamer et commentés par Pascal Lauber.

Il en ressort deux questions :

1. **Dominique Pugin** : pourquoi l'achat d'eau a-t-il doublé au chapitre 7 - *70.312.00 Achats d'eau Fr. 6'000.00 ?*

Patrick Audemars : nous avons eu une année très sèche et la source de Morlon ne produisait pas assez.

Yves Barbey : on peut constater que c'était également le cas en 2010.

Pascal Lauber : nous avons mis plus ou moins le même montant que nous avons dépensé ces dernières années.

Daniel Marchina : en 2009 il y a eu beaucoup de pluie cela nous avait été favorable. Par rapport au compte 2010 - 2011 nous avons remis à jour le budget.

2. **Dominique Pugin** : est-ce que le Groupe E participerait au coût du chapitre 8 - *l'entretien et location des toilettes chimiques au poste 83.318.00 Fr. 5'000.00 ?*

Pascal Lauber : non ils n'entrent pas en matière.

Pascal Lauber : à la suite de la décision du 18 mai 2011 de la DAEC, laquelle approuvait partiellement la révision générale du PAL, il y a obligatoirement lieu de faire le travail suivant :

Etablissement d'un dossier directeur et d'un rapport justificatif; correction du plan d'affectation des zones; modifications du RCU; intégration de l'article 1 RF au plan directeur; élaboration du plan communal des énergies, d'un concept de stationnement et d'un programme d'équipement.

Pour cela, nous avons demandé une offre à un nouvel aménagiste. Résultat de l'opération, Fr. 104'387.00 !!! Dès lors, nous avons repris contact avec notre aménagiste et avons reçu une offre de Fr. 51'000.00 mais sans le concept de stationnement. J'ai ensuite eu une « bonne discussion » avec M. Müller d'Archam, lequel nous ont fait une nouvelle offre de Fr. 39'000.00, toujours sans le concept de stationnement. Pour réaliser ces économies, la commune s'engage à faire un certain travail. En effet, Françoise et moi allons établir un règlement communal avec des dispositions légales. Samuel Barras et Patrick Audemars vont également s'impliquer et participeront à de nombreuses réunions avec le bureau Archam.

Nous avons toutefois encore un soucis, il s'agit du concept de stationnement. Il y a lieu d'en réaliser un pour Morlon, mais nous ne savons pas exactement ce que veut le canton. Nous avons deux offres, une de Fr. 10'000.00 et une de Fr. 24'000.00. Nous avons pris la meilleure marché et l'avons mise au budget, d'où les Fr. 50'000.00.

PAL

Pascal Lauber : si vous êtes d'accord, j'aimerais finir de parler du PAL maintenant ce qui m'évite d'y revenir dans les divers.

Le dossier se trouve au stade où la DAEC l'a approuvé partiellement. On vient de parler des travaux à faire dans tous les cas, ceci afin d'avoir un règlement communal d'urbanisme conforme à la LATec. Mais, je ne vous ai pas encore reparlé de leur refus d'affecter l'article RF 169 en zone résidentielle à faible densité R2 ainsi que de l'obligation de créer de nouveaux éléments paysagers.

Finalement, pour différentes raisons, le Conseil a décidé de faire recours contre la décision de la DAEC.

Nous sommes maintenant dans l'attente d'une décision du tribunal cantonal. Les effets de la décision sont toujours identiques par rapport à celles du mois de mai de cette année. Nous espérons la réponse au plus tôt. Une fois que nous aurons fait tout ce travail. Nous redéposerons une demande d'examen préalable.

Voilà les informations, autant financières qu'administratives, que je pouvais vous donner aujourd'hui concernant le PAL.

2.2 Investissement relatif à l'achat de l'article RF 56

CLASSE D'ECOLE PRIMAIRE SUPPLEMENTAIRE

Pascal Lauber : les explications sur le but et l'utilité de l'ouverture de cette classe supplémentaire vont vous être données par notre vice-syndic Patrick Audemars.

Patrick Audemars : la commune de Morlon a été sollicitée par la ville de Bulle pour ouvrir une nouvelle salle de classe sur le site de Morlon, à savoir une 3P et 4P.

Bien que le fait que le cercle scolaire construise deux nouvelles écoles - une sur le site de la Condémine et l'autre à la Tour-de-Trême - Bulle s'agrandit et nous savons déjà qu'il va manquer des salles de classe d'ici 2013. De plus, la deuxième année scolaire enfantine sera obligatoire et un article de loi scolaire a changé qui a pour conséquence de réduire l'effectif moyen dans les classes.

La banque Raiffeisen ayant décidé de fermer sa succursale de Morlon à partir de l'année prochaine, nous avons négocié le prix d'achat de leur bâtiment.

Dès lors, nous aimerions déplacer notre administration communale sur ce lieu, ce qui libérerait l'endroit pour la salle de classe supplémentaire. Nous aurions ainsi d'avantage de place pour le secrétariat, les archives et la salle pour le conseil communal. Le bâtiment communal actuel devenant ainsi une école primaire.

Fermeture de la banque : 28.02.2012.

Sur le plan financier, cela donne l'engagement suivant :

Dans les frais, nous avons pris en considération le défraiement du notaire ainsi que le raccordement nécessaire pour internet.

Classe d'école primaire supplémentaire	
Achat bâtiment	Fr. 280'000.00
Aménagement Raiffeisen	Fr. 10'000.00
Aménagement école	Fr. 25'000.00
Frais	Fr. 5'000.00
Investissement total	Fr. 320'000.00

Il faut savoir que l'ouverture de cette salle de classe va nous rapporter Fr. 40'000.00 par année que nous facturerons à Bulle.

Marisa Blattmann : avez-vous pensé à l'accueil extra-scolaire pour la rentrée 2012 ?

Patrick Audemars : dès le 01.01.2012, nous allons envoyer un formulaire aux familles pour savoir qui aurait besoin d'un accueil extra-scolaire (avant midi, à midi ou le soir....) Le canton nous oblige à faire ces statistiques et après nous étudierons la nécessité de cet accueil. Si cela s'avérait nécessaire, nous avons déjà pris des renseignements auprès du Foyer St-Joseph pour les repas de midi.

Marisa Blattmann : et qu'en est-il pour les enfants de Morlon scolarisés à Bulle ?

Patrick Audemars : la loi extra-scolaire est communale, donc pour toucher les subventions il faut que les enfants qui habitent Morlon et qui vont à l'école à Bulle utilisent l'accueil extra-scolaire de Morlon.

Louis Page : n'ayant pas eu l'occasion d'assister à l'assemblée du printemps et si je me souviens bien dans le dernier pv, il avait été évoqué la possibilité d'achat ou de location de ce bâtiment. Est-ce que l'option location a également été calculée ?

Patrick Audemars : oui l'option location a été calculée. Cependant, elle nous paraît trop chère par rapport à l'acquisition. Etant donné que la vente entrerait dans les chiffres de l'investissement boursier, nous avons proposé l'acquisition du bâtiment.

Louis Page : vous n'êtes pas sans ignorer que le Grand Conseil a voté, cet été, un décret pour l'encouragement des fusions des communes. Le Préfet devra bientôt présenter un projet de fusion. Quelle serait l'attitude de la commune par rapport à l'école dans l'option ou il y aurait une fusion.

Patrick Audemars : pour la Ville de Bulle il manque de toute façon des locaux pour l'école et même si on devait fusionner il faudrait des salles de classes.

Daniel Marchina : l'accord conclu avec la Ville de Bulle s'étend sur 15 ans.

Pascal Lauber : avec ce que va nous verser la Ville de Bulle, il nous faudra 5 ans pour que cela nous rapporte de l'argent. Financièrement cela en vaut la peine. Nous avons un montant de Fr. 339'247.37 à disposition pour investir et sommes en dessus avec Fr. 341'500.00. En diminuant les frais nous serons juste dans l'investissement et respecterons ainsi les chiffres imposés.

Danielle Chappuis : est-ce que la cours d'école sera suffisamment grande pour tous ces enfants ?

Patrick Audemars : oui. Généralement il est d'usage de séparer les grands des petits. Et nous pouvons facilement imaginer laisser les petits à la place de jeux et les plus grands sous le préau. Et nous avons déjà discuté avec l'administration scolaire ainsi qu'avec les enseignants, il serait également possible d'intercaler de 15 minutes la récréation des grands et des petits.

2.3 Rapport de la commission financière sur les budgets de fonctionnement et d'investissement.

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation de son rapport. Celui-ci est lu par M. Christian Grandjean, président.

Vote sur l'investissement :

ACHAT DE LA RAIFFEISEN POUR UN MONTANT DE

FR. 320'000.00

OUI A L'UNANIMITE

L'investissement est accepté.

2.4. Vote final du budget

Pascal Lauber :

Aucune remarque n'étant formulée, l'approbation du budget 2012 est soumise au vote.

VOTE POUR L'APPROBATION DU BUDGET 2012

OUI A L'UNANIMITE

Le budget 2012 est adopté.

Tractandum 3 : Modification du règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions

Pascal Lauber : le règlement cité en titre est entré en vigueur le 31 mai 1994. A la suite de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, il a été décidé de réviser uniquement les tarifs.
(cf Esprit no 40 page 9).

Aucune remarque n'étant formulée, l'approbation de la modification du règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions est soumise au vote.

**VOTE POUR L'APPROBATION DE LA MODIFICATION DU REGLEMENT SUR
LES EMOLUMENTS ADMINISTRATIFS ET LES CONSTRUCTIONS EN MATIERE
D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES CONSTRUCTIONS**

OUI A L'UNANIMITE

La modification du règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions est adoptée.

Tractandum 4 : Modification du règlement sur le cimetière

Pascal Lauber : le règlement cité en titre a été approuvé par l'assemblée communale du 13 décembre 1995 et un avenant concernant la tarification des taxes a été accepté en assemblée communale du 30 juin 2008. A la suite de la création d'un jardin du souvenir, il a été décidé de réviser ledit règlement.

Précision utile au sujet des tombes cinéraires : afin de permettre aux familles ayant décidé d'incinérer le défunt, d'avoir un endroit intime pour se recueillir, nous avons introduit la possibilité de choisir une tombe cinéraire comme type de sépulture. Sur ce lieu, il est ainsi tout à fait possible d'y mettre une photo. La taxe unique, couvrant les frais du fossoyeur, a été fixée à Fr. 500.00.

Pour les personnes ne choisissant pas la tombe cinéraire mais le dépôt de l'urne dans le colombarium, nous avons créé un jardin du souvenir sur lequel il est possible de déposer un ornement (vase, plante, etc). Nous y avons également installé des bancs pour que les personnes puissent venir se recueillir. Le jardin du souvenir sert à disperser les cendres d'un défunt lorsque l'urne est sortie du colombarium.

Je signale une erreur dans le règlement que nous vous avons proposé en page 10 de L'Esprit no 40 concernant le prix de la tombe cinéraire. Le montant est de Fr. 500.00 en lieu et place des Fr. 350.00 indiqués.

Yves Barbey : après le décès de mon père, j'ai demandé la possibilité de placer une photo sur la plaque commémorative. Cette photo se situerait à la place du trait d'union séparant les dates de naissance et décès. Quelque chose de tout à fait standard au niveau du marbrier. Cependant, vous avez refusé.

Lorsque que j'ai reçu la convocation pour l'assemblée de ce soir, j'ai vu qu'il y avait une modification au niveau du règlement sur le cimetière. C'est pourquoi je me suis permis de vous écrire en vous expliquant mes raisons. Vendredi, j'ai reçu votre réponse comme quoi vous désiriez garder une certaine unité dans le colombarium. Je ne comprends pas en quoi cela change l'unité.

J'apprécierais de voir la photo d'un défunt lorsque je vais au colombarium et je ne comprends pas ce que cela dérange.

Pascal Lauber : c'est un avis qui est différent de celui que nous avons. Par le passé, nous avons toujours refusé ces demandes. Par contre, c'est suite à ces demandes que nous avons pensé aux tombes cinéraires. Il faut savoir que pour une famille la demande concerne une photo mais pour une autre se sera autre chose. Pour les familles qui ont des demandes, il y a possibilité de prendre l'urne, de la déplacer dans une tombe cinéraire et ainsi pouvoir la personnaliser. L'autre solution serait d'avoir un ornement sur le monument installé dans le jardin du souvenir. Nous pensions ainsi répondre à la volonté des gens qui voulaient avoir quelque chose de personnalisé.

Yves Barbey : je signale toutefois qu'au niveau des plaques, si une personne veut le faire rétroactivement c'est possible de le faire sans problème. On enlève le trait d'union et on le remplace par une photo. C'est en plus un investissement modéré par rapport à une petite tombe. C'est totalement différent.

Pascal Lauber : je me répète mais c'est deux avis différents. Je pense que le coût de la tombe cinéraire est raisonnable.

Yves Barbey : effectivement le coût de la tombe cinéraire est bien mais après il faut mettre un monument.

Pascal Lauber : je pense que le choix pour une famille est plus large avec une tombe cinéraire qu'avec le columbarium.

Juliette Barras : pour la tombe cinéraire vous avez prévu des plaques, des monuments.

Pascal Lauber : en respectant les dimensions, chaque famille est libre. C'est comme pour une tombe traditionnelle.

Juliette Barras : au niveau de l'endroit ?

Jean-Pierre Macherel : les tombes cinéraires seront alignées du côté gauche du columbarium.

Yves Barbey : je signale quand même que mettre une photo c'est une centaine de francs et une tombe cinéraire c'est cinq à six mille francs. Je me demande si cela ne pourrait pas être une volonté de l'assemblée de décider. Je ne parle pas d'autre chose - fleurs ou autres - uniquement photo avec une dimension précise.

Christian Gapany : en tant que citoyen de Morlon, si je vais au cimetière cela me fait plaisir de voir la photo de Léon Barbey ou d'une personne du village qui a rendu des services à la collectivité. Finalement, je ne vois pas de préjudice de mettre une photo à la place d'un trait d'union.

Pascal Lauber : jusqu'à maintenant il n'y a rien de prévu au niveau du règlement communal ni l'actuel, ni le nouveau. Vous pouvez toujours le refuser.

Jean-Pierre Clerc : il y a différents cimetières qui proposent déjà ces photos.

Yves Barbey : en toute bonne foi et après avoir consulté le règlement communal, il n'y a rien qui interdise ces photos.

Pascal Lauber : effectivement techniquement il n'y a pas de souci.

Christian Gapany : je ferais voter le règlement avec la possibilité de mettre une photo.

Pascal Lauber : si quelqu'un désire s'exprimer c'est le dernier moment. Par exemple, quelqu'un qui aurait fait une demande il y a plusieurs années et que cela avait été refusé.

Pascal Lauber : propose de rajouter un alinéa au règlement qui offre la possibilité de mettre une photo, avec des dimensions imposées, sur la plaque commémorative.

Il émet toutefois une réserve, car lorsque nous soumettons un nouveau règlement en assemblée, nous l'envoyons en premier au canton lequel nous donne un préavis. En cas de modifications, nous sommes tenus de le signaler à l'Etat.

**VOTE POUR LA MODIFICATION DU REGLEMENT SUR LE CIMETIERE
AVEC L'ADJONCTION D'UN ALINEA QUI ACCEPTE LA POSSIBILITE DE METTRE UNE
PHOTO, AVEC DES DIMENSIONS PRECISES, EN LIEU ET PLACE DU TRAIT D'UNION,
SUR LA PLAQUE COMMEMORATIVE**

**3 ABSTENTIONS
48 OUI**

La modification du règlement du cimetière avec le nouvel alinéa est adoptée.

Yves Barbey : remercie l'assemblée ainsi que le Conseil d'être revenu sur sa décision surtout au nom de sa maman.

Tractandum 5 : Règlement sur le droit de cité communal

Pascal Lauber : une demande a été traitée dans le courant de cette année. Il est difficile de prévoir la proportion des cas que nous allons devoir traiter mais ce qui est sûr, c'est que notre commune ne dispose d'aucune base légale et que nous ne pouvons pas percevoir d'émolument pour l'examen et les décisions relatives à ces dossiers. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons d'adopter ce règlement.

Aucune remarque n'étant formulée, l'adoption du règlement sur le droit de cité communal est soumise au vote.

VOTE POUR L'ADOPTION DU REGLEMENT SUR LE DROIT DE CITE COMMUNAL

2 ABSTENTIONS

49 OUI

Le règlement sur le droit de cité communal est adopté.

Tractandum 6 : Divers

Pascal Lauber : on en a déjà parlé ce soir et comme vous avez pu le constater sur le terrain, l'expérience des toilettes sèches a été concluante et nous avons créé le jardin du souvenir.

SITE INTERNET

La nouveauté 2011 consiste également en la création de notre site internet. N'oubliez pas de le consulter régulièrement car vous y trouverez une multitude d'informations. Afin de l'égayer on recherche des photos, lesquels vous seront bien entendu restituées dès qu'elles auront été mises sur le site.

Mis à part cela, nous avons fait la constatation que le bureau communal avait des heures d'ouverture trop large et le Conseil communal a décidé de fermer le secrétariat les jeudis après-midi.

NOUVEL HORAIRE DU SECRETARIAT

Le nouvel horaire d'ouverture du secrétariat communal sera le suivant :

Lundi	14h00 à 19h00
Mardi	8h00 à 12h00
Vendredi	8h00 à 12h00

ROUTES PRIVEES

Concernant les routes privées, notre village est un peu particulier dans le sens où nous avons un certain nombre de routes qui sont privées. Une demande avait été formulée au précédent Conseil afin que l'on étudie la reprise éventuelle des ces routes. Le Conseil a bien entendu cette demande et n'est pas opposé à une telle reprise. Toutefois, nous fixons plusieurs conditions au requérant soit :

REPRISE DES ROUTES PRIVEES

- ◆ Routes et canalisations dans un état irréprochable;
- ◆ Un rapport d'inspection des canalisations par vidéo sera remis, avant la reprise;
- ◆ Un rapport attestant de la bonne facture de l'infrastructure sera fourni par le requérant;
- ◆ Des places de « stockage » pour le déblaiement de la neige seront prévues;
- ◆ La pose de la structure de l'éclairage public aura été pleinement exécutée;
- ◆ Les frais inhérents à la reprise (bornage, plans, RF...) seront à la charge du requérant.

Dominique Pugin : par contre il n'y a pas un tarif au mètre ?

Pascal Lauber : non, mais généralement si tout est en ordre on fait un échange.

Yves Barbey : c'est le privé qui doit approcher la commune.

Pascal Lauber : oui c'est dans ce sens.

VALTRALOC

Pascal Lauber : Morlon est l'une des communes de l'agglomération bulloise. A ce titre nous sommes liés par le plan directeur régional et par le projet de l'agglomération. L'une des mesures de ce projet consiste à prévoir un complément d'aménagement dans la traversée du village avec des mesures de type « Valtraloc ». L'étude réalisée vise à offrir tous les éléments nécessaires à la réalisation de ces aménagements. Le dossier déposé à Fribourg depuis mars 2011, auprès du service de l'Etat compétent, a été préavisé favorablement. Une vision locale doit encore avoir lieu et nous attendons leur confirmation écrite pour continuer ce dossier.

CLES DE REPARTITION INTERCOMMUNALES

Pascal Lauber : ces clés sont nécessaires pour les associations intercommunales, à savoir l'ARG, RSSG et le CO. Des discussions sont en cours et nous devons les passer en vote lors de la prochaine assemblée communale. L'ébauche actuelle nous convient assez bien car elle ne représente qu'une charge totale supplémentaire de Fr. 1'923.00.

FUSION DES COMMUNES

Pascal Lauber : le processus a déjà commencé et un questionnaire a été adressé par les préfets du canton à l'ensemble des communes. Celui-ci doit permettre aux préfets de connaître la situation des communes et ainsi élaborer leur plan de fusion. L'une des questions était de savoir avec qui la commune souhaitait fusionner. Nous avons répondu que Morlon souhaitait rester indépendant mais que si nous devons fusionner nous souhaiterions que ce soit avec les communes de l'agglomération.

PROJET DE CENTRE SPORTIF

Pascal Lauber : un projet ambitieux est parti avec le concept de régionalisation des sports. Les principes retenus sont la création d'un service régional de coordination des sports afin de faciliter le travail des clubs et maximiser l'utilisation des infrastructures existantes. D'autre part, il prévoit le financement régional des infrastructures régionales (patinoire et piscines) pour assurer leur maintien. Le projet de centre sportif suit son cours. Une entreprise est actuellement mandatée pour étudier les différentes faisabilités de ce centre, ceci étant donné que cette procédure est soumise aux marchés publics.

CLUB SPORTIF DE MORLON BEACH

Pascal Lauber : si vous avez bien lu « l'Esprit », vous avez certainement remarqué qu'une nouvelle société a vu le jour dans le village. Je passe la parole à Stéphane Ecoffey, président de cette nouvelle société locale.

Stéphane Ecoffey : Diane Sudan, Pascal Lauber et moi-même avons le plaisir de vous annoncer, dans notre village, la création d'une nouvelle société sous le nom de « Club Sportif Morlon Beach ». Dans un cadre amical et non compétitif, nous souhaitons promouvoir le sport comme la course à pied, le walking, le ski-alpinisme, la randonnée et le vélo. En effet on s'est aperçu que pas mal de « morlonais » faisait du sport individuellement ou dans des clubs de villages voisins et nous avons pensé qu'il serait sympathique de nous associer et ainsi également promouvoir notre village. Il faut savoir que ce club est ouvert à tout le monde, même à des membres passifs qui pourraient éventuellement donner des coups de mains. Je profite de l'occasion pour demander à une personne qui maîtrise l'informatique de nous donner un peu de son temps. Nous avons déjà créé un blog. N'hésitez pas à nous poser des questions.

Christian Gapany : je trouve l'idée tout à fait louable. Par rapport à la demande est-ce que la commune ne pourrait pas donner Fr. 500.00 ou Fr. 800.00 pour démarrer cette société ? J'interviens sans que personne ne m'est dit quelque chose.

Pascal Lauber : je suis embêté pour répondre. Je me récuse et prie Patrick Audemars vice-syndic de répondre.

Patrick Audemars : je pense que c'est une bonne idée. Nous allons en discuter avec les autres conseillers qui ne sont pas encore inscrits.

Jean-Pierre Macherel : si vous bénéficiez de l'aide de la commune, pourriez-vous nous en dire un peu plus ?

Stéphane Ecoffey : la première démarche pour nous c'est de voir qui va adhérer à ce club. Si dans six mois nous nous retrouvons à cinq, ça ne sera pas possible. En ce qui concerne le financement, nous demanderons une cotisation au participant.

Christian Gapany : je parlais uniquement d'un encouragement de départ !

Pascal Lauber : nous prenons acte de cette magnifique proposition. On vous tiendra au courant. Pour terminer, j'aimerais encore vous signaler que depuis hier, nous avons la chance d'avoir une offre supplémentaire en matière de transport public urbain (MOBUL). En effet, MOBUL étend son offre de transports publics dans l'agglomération bulloise. Les bus circuleront le vendredi et samedi soir jusqu'à minuit ainsi que le dimanche de 8 h à 20 h. Précision utile, la cadence reste à une demi-heure.

Marisa Blattmann : au niveau des bus Mobul, non seulement ils roulent vite mais en plus le chauffeur téléphone. On ne peut pas faire quelque chose sur la vitesse des bus ?

Pascal Lauber : il y a un mois, nous avons fait une intervention par écrit. Je suis assez bien placé pour en parler je l'utilise tous les jours avec vos enfants. Egalement au niveau de la fréquentation, à midi c'est juste supportable mais à 13h c'est insupportable. Les enfants ne peuvent plus ni descendre, ni entrer dans le bus à l'arrêt Pré-Vert. Dès lors, nous avons récrit à Mobul, car il faut passer par eux pour atteindre

les TPF. Je participerai à la prochaine réunion avec Mobul qui est prévue mi-janvier. Les questions que nous avons posé par écrit sont à l'ordre du jour. Nous aurons probablement une réponse des TPF concernant la sécurité en général. A ce moment, je pourrai également aborder le problème du natel. Sachez que le Conseil communal est attentif à la sécurité avec Mobul.

Jean-Pierre Macherel : il n'y a pas eu un bus articulé cette semaine justement à 13h00 ?

Pascal Lauber : c'était juste mercredi passé. Je ne sais pas pourquoi.

Christian Gapany : soyez également attentif au fait que pour prendre le RER pour aller sur Fribourg c'est limite avec Mobul. Sachant qu'avec de la neige, le bus peut avoir du retard et se serait dommage de partir à 6h34 de Morlon et de devoir prendre le RER de 7h20. Dans le cadre du comité soyez attentif de ne pas perdre 2 minutes.

Pascal Lauber : au niveau des transports publics, il faut savoir que c'est la Confédération qui gère les horaires. Nous avons d'abord le trafic national, ensuite régional et après urbain. Bien sûr que c'est un des rôles de Mobul de regarder que tout fonctionne. Je crois d'ailleurs que le départ de Vuadens a été changé. Par contre au niveau des TPF, ils considèrent qu'un battement de 3-4 minutes est suffisant pour arriver à l'heure à la gare. J'espère qu'ils savent ce qui font, c'est leur travail. En tout cas nous interviendrons en cas de nécessité. Il est clair que si une fois avec des conditions spéciales cela devait arriver nous ne pourrions rien faire. Mais si cela devenait récurrent nous agirons.

Je termine cette séance en vous remerciant de participer à notre assemblée communale. Pour nous cela veut dire que vous êtes concernés par ce qui se passe dans la commune. Je remercie également les personnes que je côtoie chaque semaine; Bob, Daniel, Françoise, Sandrine, Martine, David, Patrick et Samuel. J'ai beaucoup de plaisir à travailler avec vous et je vous remercie pour votre engagement. La séance est levée à 21h45 et je vous souhaite une bonne soirée.

Tractanda 2

COMPTES 2011

FONCTIONNEMENT

	Comptes 2010		Budget 2011		Comptes 2011	
O ADMINISTRATION	229'023.95	46'362.35	229'400.00	44'600.00	246'185.20	46'906.45
01 Assemb. Conseil commun.	25'827.25		29'400.00		29'574.05	
02 Administration générale	203'196.70	46'362.35	200'000.00	44'600.00	216'611.15	46'906.45
1 ORDRE PUBLIC	62'512.70	31'011.25	64'160.00	33'600.00	54'738.20	12'035.00
10 Protection juridique	24'830.35		25'000.00		26'666.35	
12 Justice	122.05		200.00			
14 Police du feu	21'023.70	15'116.20	19'800.00	15'500.00	18'112.30	11'335.00
15 Militaire	641.55		640.00			
16 Protection civile	15'895.05	15'895.05	17'900.00	18'100.00	9'560.75	700.00
17 Protection population			620.00		398.80	
2 ENSEIGNEMENT-FORMAT.	774'334.15	72'025.95	744'600.00	73'300.00	729'784.00	74'723.45
20 Ecole enfantine	69'195.35	30'575.95	81'500.00	31'000.00	72'480.20	31'361.70
21 Cycle scolaire obligatoire	569'019.85	41'450.00	529'500.00	42'000.00	532'019.60	43'361.75
22 Ecoles spécialisées	108'928.40		108'200.00		102'841.75	
23 Formation professionnelle	9'475.50		11'300.00	300.00	8'833.60	
29 Administration scolaire	17'715.05		14'100.00		13'608.85	
3 CULTE-CULTURE-LOISIRS	22'706.15		28'800.00		28'975.50	
30 Culture	21'106.15		22'800.00		22'975.50	
34 Sport	1'600.00		3'000.00		3'000.00	
35 Loisirs-colonie de vacances			3'000.00		3'000.00	
4 SANTE	195'624.70	6'005.10	197'500.00	5'000.00	184'353.75	3'245.35
40 Hôpitaux	31'414.00		29'600.00		28'109.00	
41 Homes médicalisés	96'527.60		100'000.00		91'078.40	
44 Soins ambulatoires	61'678.00		62'600.00		61'921.00	
46 Service médical écoles	6'005.10	6'005.10	5'300.00	5'000.00	3'245.35	3'245.35
5 AFFAIRES SOCIALES	279'181.80	44'267.10	281'260.00	30'000.00	262'591.50	41'307.10
50 AVS/AI/APG-chômage	800.00		800.00		800.00	
52 Caisse-maladie-accident	56'222.85	44'267.10	45'000.00	30'000.00	62'115.90	41'307.10
54 Structure d'accueil enfance	12'288.75		15'500.00		5'668.70	
55 Institutions spécialisées	141'065.15		146'000.00		123'321.60	
56 Encourag. logements	4'725.00		4'000.00		1'500.00	
57 Homes	2'082.90		2'600.00		2'283.90	
58 Aide sociale	61'997.15		67'360.00		66'901.40	

COMPTES 2011

FONCTIONNEMENT

	Comptes	2010	Budget	2011	Comptes	2011
6 TRANSPORT-COMMUNI.	180'000.40	10'677.05	179'400.00	5'000.00	166'608.61	3'682.00
62 Routes communales	149'990.95	10'677.05	145'200.00	5'000.00	139'070.91	3'682.00
65 Trafic régional	30'009.45		34'200.00		27'537.70	
7 PROT. AMEN. ENVIR.	185'404.65	137'397.65	155'000.00	142'000.00	156'737.10	149'471.45
70 Approvisio. eau	34'570.95	34'570.95	33'500.00	33'500.00	32'705.00	32'705.00
71 Protection des eaux	38'458.85	38'458.85	37'000.00	37'000.00	34'547.95	34'547.95
72 Ordures ménagères	67'479.00	55'187.85	62'000.00	55'000.00	61'542.20	63'868.50
74 Cimetière	3'127.10	2'850.00	8'000.00	1'000.00	9'046.40	1'200.00
75 Correc. eau-endigu.	4'489.50		2'500.00			
79 Aménag. territoire	37'279.25	6'330.00	12'000.00	15'500.00	18'895.55	17'150.00
8 ECONOMIE	95'318.75	68'742.12	86'300.00	57'300.00	88'705.85	53'586.34
80 Agriculture	544.00		600.00		750.00	
81 Forêts	70'308.45	68'742.12	55'500.00	57'300.00	58'076.70	53'586.34
83 Tourisme	20'523.00		24'800.00		24'451.15	
84 ARG contributions suppl.	3'943.30		5'400.00		5'428.00	
9 FINANCE-IMPOTS	325'621.50	1'934'086.50	265'729.00	1'857'877.00	328'984.39	1'867'233.80
90 Impôts	37'699.55	1'841'067.25	27'000.00	1'683'000.00	50'497.39	1'690'064.15
930 Péréquation financière				95'977.00		95'977.00
940 Gérances fort et dettes	222'959.90	2'156.25	199'829.00	2'200.00	191'110.80	2'139.30
942 Immeuble patrimoine	37'962.05	60'600.00	38'900.00	53'200.00	37'255.70	58'374.35
99 Autres postes	27'000.00	30'263.00		23'500.00	50'120.50	20'679.00

COMPTES 2011

RECAPITULATION FONCTIONNEMENT

	Comptes 2010		Budget 2011		Comptes 2011	
0 ADMINISTRATION	229'023.95	46'362.35	229'400.00	44'600.00	246'185.20	46'906.45
1 ORDRE PUBLIC	62'512.70	31'011.25	64'160.00	33'600.00	54'738.20	12'035.00
2 ENSEIGNEMENT-FORMAT.	774'334.15	72'025.95	744'600.00	73'300.00	729'784.00	74'723.45
3 CULTE-CULTURE-LOISIRS	22'706.15		28'800.00		28'975.50	
4 SANTE	195'624.70	6'005.10	197'500.00	5'000.00	184'353.75	3'245.35
5 AFFAIRES SOCIALES	279'181.80	44'267.10	281'260.00	30'000.00	262'591.50	41'307.10
6 TRANSPORTS-COMMUNI.	180'000.40	10'677.05	179'400.00	5'000.00	166'608.61	3'682.00
7 PROT. AMEN. ENVIR.	185'404.65	137'397.65	155'000.00	142'000.00	156'737.10	149'471.45
8 ECONOMIE	95'318.75	68'742.12	86'300.00	57'300.00	88'705.85	53'586.34
9 FINANCES-IMPOTS	325'621.50	1'934'086.50	265'729.00	1'857'877.00	328'984.39	1'867'233.80
Totaux	2'349'728.75	2'350'575.07	2'232'149.00	2'248'677.00	2'247'664.10	2'252'190.94
Exédents de charges ou de produits	846.32		16'528.00		4'526.84	

COMPTES 2011**RECAPITULATION INVESTISSEMENTS**

	Comptes	2010	Budget	2011	Comptes	2011
0. ADMINISTRATION	16'100.25		20'000.00		11'747.75	
6. TRANSPORTS ET COMMUNICA.						
7. PROTECTION—AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	28'123.25	2'000.00	17'500.00		18'144.60	
9. FINANCE ET IMPOTS	2'000.00	44'223.50	35'000.00		25'004.30	54'896.65
TOTAUX DES INVESTISSEMENTS	46'223.50		72'500.00		54'896.65	
Excédents charges/produits		46'223.50		72'500.00		54'896.65

BILAN 2011

		Solde au 31.12.2010	M o u v e m e n t s		Solde au 31.12.2011
			Augmentation	Diminution	
1	Actif	3'717'497.54		73'344.36	3'644'153.18
10	Disponibilités	133'683.87		80'303.66	53'380.21
1000.00	Caisse	5'923.55		4'785.45	1'138.10
1010.00	CCP 17-5279-0	34'683.96		33'974.76	709.20
1020.00	Raiffeisen, 3235.03	3'751.26		2'945.90	805.36
1030.00	BCF, 11.50.252'283-18	942.20		4'732.40	-3'790.20
1040.00	Raiffeisen 3235.42	88'382.90		33'865.15	54'517.75
11	Avoirs	571'597.82	137'955.30		709'553.12
1110.00	Recette de l'Etat	-29'244.58		9'589.40	-38'833.98
1120.06	Débiteurs impôts 2006	4'374.90		4'374.90	0.00
1120.07	Débiteurs impôts 2007	19'186.70		9'068.20	10'118.50
1120.08	Débiteurs impôts 2008	33'373.80		26'847.00	6'526.80
1120.09	Débiteurs impôts 2009	134'201.35		92'695.45	41'505.90
1120.10	Débiteurs impôts 2010	340'230.00		219'479.95	120'750.05
1120.11	Débiteurs impôts 2011	0.00	511'113.05		511'113.05
1150.00	Autres débiteurs	67'409.70		11'097.50	56'312.20
1150.01	Débiteurs impôts anticipés	2'065.95		5.35	2'060.60
12	Placements	619'375.00			619'375.00
1230.00	Immeubles	597'000.00			597'000.00
1230.01	Immeubles Verdun	22'375.00			22'375.00
13	Transitoire	143'838.00		31'993.15	111'844.85
1390.00	Actifs transitoires impôts	136'913.15		76'859.40	60'053.75
1390.01	Autres actifs transitoires	6'924.85	44'866.25		51'791.10
14	Investissements	2'249'002.85		99'002.85	2'150'000.00
1410.00	Ouvrages de génie civil	763'084.95		16'084.95	747'000.00
1410.01	Adduction d'eau	92'000.00			92'000.00
1410.02	Canalisations, STEP	159'898.05	4'101.95		164'000.00
1430.00	Bâtiments	1'147'432.35		48'432.35	1'099'000.00
1460.00	Mobilier, machines, véhicules	86'587.50		38'587.50	48'000.00

BILAN 2011

		Solde au 31.12.2010	M o u v e m e n t s		Solde au 31.12.2011
			Augmentation	Diminution	
2	Passif	3'717'497.54		77'871.20	3'639'626.34
22	Dettes à moyen et long terme	2'034'597.55		128'084.45	1'906'513.10
2210.01	Raiffeisen, 3235.01	445'497.55		21'084.45	424'413.10
2210.03	Raiffeisen, 3235.08/1	697'000.00		42'000.00	655'000.00
2210.04	BCF 30 01 174.429-00	376'000.00		16'000.00	360'000.00
2210.05	BCF, 11.16.080103.07	96'300.00		8'400.00	87'900.00
2210.07	BCF, 25.01.118.313/07	272'000.00		16'000.00	256'000.00
2210.14	Prêt LIM école fédéral	96'200.00		15'900.00	80'300.00
2210.15	Prêt LIM école cantonal	51'600.00		8'700.00	42'900.00
23	Engagements envers des entités particulières	22'375.00			22'375.00
2330.00	Fondations verdan	22'375.00			22'375.00
24	Provisions	15'000.00	50'000.00		65'000.00
2400.00	Provisions routes-éclairage public	0.00	40'000.00		40'000.00
2400.03	Provision pr débiteurs douteux	15'000.00	10'000.00		25'000.00
25	Passifs transitoires	50'087.00		8'709.70	41'377.30
2590.00	Passifs transitoires	50'087.00		8'709.70	41'377.30
28	Réserves	225'126.20	8'922.95		234'049.15
2800.00	Réserve eau	49'177.30	10'045.90		59'223.20
2800.01	Réserve PC	142'058.45			142'058.45
2800.02	Réserve épuration	15'750.45		1'122.95	14'627.50
2820.01	Réserve chalets-gîtes	18'140.00			18'140.00
29	Fortune nette	1'370'311.79			1'370'311.79
2900.00	Fortune nette	1'370'311.79			1'370'311.79
	Total des actifs	3'717'497.54		73'344.36	3'644'153.18
	Total des passifs	3'717'497.54		77'871.20	3'639'626.34
	Excédent des actifs				4'526.84

Tractanda 3 : Economies d'énergie sur l'éclairage public communal

L'éclairage public participe à la sécurité et au confort nocturne des citoyens. Toutefois, dans les trente dernières années, l'énergie n'était pas au cœur de nos préoccupations, les points lumineux se sont multipliés et la consommation électrique y relative a fortement augmenté. Aujourd'hui l'éclairage public est devenu trop énergivore et les communes doivent également considérer les aspects économiques et environnementaux.

Situation actuelle et objectifs à atteindre

Dans notre commune, l'éclairage public comprend 56 points lumineux, pour une consommation annuelle totale d'environ 20'000 kWh. Cette consommation représente annuellement 16 MWh par kilomètre de rues éclairées, soit le double de ce que préconise l'Agence Suisse pour l'efficacité énergétique. L'efficacité de l'éclairage communal actuel est donc très faible.



Partant de ce constat, la commission de l'énergie s'est penchée sur la question et a établi un projet en tenant compte des aspects légaux, énergétiques, économiques et de la sécurité publique.

Légalement certaines technologies telles que les lampes à vapeur de mercure seront interdites dès 2015. D'autre part la nouvelle loi sur l'énergie du canton de Fribourg souhaite rendre les communes exemplaires du point de vue énergétique, notamment en les incitant à assainir l'éclairage public ou à appliquer les normes Minergie pour les bâtiments communaux.

Du point de vue énergétique, la commission de l'énergie souhaitait atteindre les recommandations de l'Agence Suisse pour l'efficacité énergétique, soit une diminution de 50 % de la consommation d'électricité.



éclairage.

Au niveau économique l'objectif était de pouvoir équilibrer les coûts et les économies d'énergie. En d'autre terme, financer les investissements par les économies d'électricité. La Commune a également déposé un dossier auprès de la confédération afin d'obtenir un éventuel subventionnement. De plus nous pourrions bénéficier des mesures incitatives de notre distributeur d'électricité mises en place pour les communes désireuses d'améliorer l'efficacité de leur

Proposition de la commission de l'énergie

Après avoir analysé en détail plusieurs variantes, la commission de l'énergie a proposé à la Commune un projet concret permettant une économie d'énergie de 63 %.

Plus de 3/4 des luminaires étant équipés d'ampoules au mercure d'ancienne génération et très peu efficace, le projet vise à remplacer l'ensemble des luminaires par de nouvelles lampes de technologie LED et iodure métallique. Ainsi, la commune bénéficiera d'un éclairage public optimal et uniforme de couleur blanche.

Pour permettre des économies énergétiques supplémentaires, entre minuit et six heures du matin l'intensité lumineuse sera diminuée sur l'artère principale Echarlens - Bulle et l'éclairage sera coupé sur les axes secondaires et dans les quartiers résidentiels.

L'investissement consenti par la commune pour mettre en œuvre ce projet sera à moyen terme entièrement payé par les économies d'énergie réalisées.

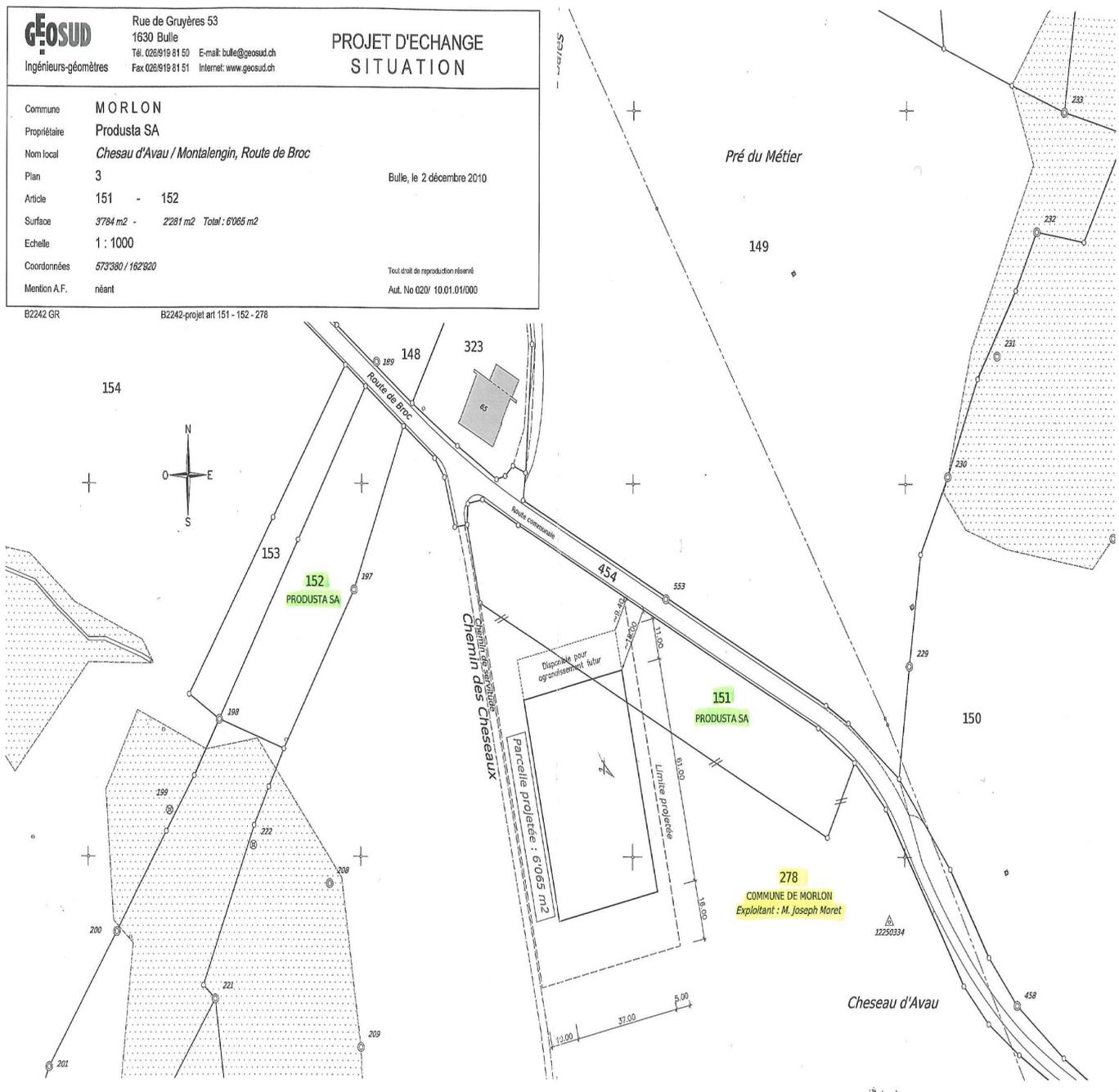
Mise en œuvre et financement

Au vu de la situation et selon la proposition de la commission de l'énergie, la Commune de Morlon va moderniser son éclairage public, ceci dans le but de satisfaire deux objectifs liés. Diminuer la consommation d'énergie en adoptant des mesures concrètes et applicables à court terme. Diminuer les frais d'exploitation en garantissant un retour sur investissement à moyen terme.

En démarrant cet automne le plan d'économie d'énergie et en planifiant les dépenses sur deux ans, le conseil communal souhaite obtenir rapidement des résultats tout en limitant l'impact financier sur le budget communal.

Tractanda 4 : Echange de terrains agricoles des articles RF 151, 152 et 278

	Rue de Gruyères 53 1630 Bulle Tél. 026/919 81 50 E-mail: bulle@geosud.ch Fax 026/919 81 51 Internet: www.geosud.ch	PROJET D'ECHANGE SITUATION
	Commune MORLON Propriétaire Produsta SA Nom local <i>Chesau d'Avau / Montalengin, Route de Broc</i> Plan 3 Article 151 - 152 Surface 3784 m² - 2281 m² Total: 6'065 m² Echelle 1 : 1000 Coordonnées 573'380 / 162'820 Mention A.F. néant	



La communauté Scyboz-Grandjean acquiert les parcelles RF 151 et 152 de Produsta SA.

Ensuite, elle les échange avec la même surface de 6'065 m² sise sur la parcelle RF 278, propriété de la commune.